

## TERRES D'ARMOR HABITAT

Direction des Ressources Internes Service Achats Publics

## MARCHÉ PUBLIC SYSTEME D'ACQUISITION DYNAMIQUE

# Système d'Acquisition Dynamique pour l'achat de véhicules

# Règlement de consultation (RC)

Consultation n°

2023-0068

Le système d'acquisition dynamique est ouvert pendant toute sa durée de validité à tout opérateur satisfaisant aux critères d'admission. Aucune offre n'est requise à ce stade de la procédure, seules les candidatures sont examinées.

## Calendrier de la consultation

Date limite de réception des candidatures (les candidatures peuvent être déposées à tout moment jusqu'à cette date) :

Date limite de lancement de la 1ère consultation :

Date limite pour la réception des 1<sup>ères</sup> candidatures (tenir compte de cette date pour pouvoir participer à la 1<sup>ère</sup> consultation):

Date limite de lancement de la dernière consultation :

5 novembre 2027 - 16h00

Au plus tôt le 23/01/2024

22 janvier 2024 - 16h00

22 novembre 2027

## 1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT

#### Acheteur :

#### **TERRES D'ARMOR HABITAT**

Service Achats Publics

Représentant : Jean-Denis MEGE Directeur Général

Adresse:
6, rue des Lys
22440 PLOLIERA

22440 PLOUFRAGAN Téléphone : 02.96.62.20.90

Courriel: <u>service.marches@terresdarmorhabitat.bzh</u> Site internet: https://terresdarmorhabitat.bzh/

Profil acheteur : Portail des marchés publics (bretagne.bzh)

## Description de la prestation :

Le contrat porte sur les prestations suivantes : Système d'Acquisition Dynamique pour l'achat de véhicules

Le besoin concerne la fourniture de véhicules (légers et utilitaires), d'occasion et neuf.

Afin de disposer d'une capacité d'achat performante tout au long de l'année, Terres d'Armor Habitat a décidé d'utiliser la technique d'achats des « Systèmes d'Acquisition Dynamique » (SAD), prévue par l'article L2125-1 4° du Code de la commande publique.

Il permettra de solliciter, auprès des entreprises admises, une offre pour l'achat de véhicules d'occasion ou neufs, lorsque le besoin sera identifié, par l'attribution de marchés dits « spécifiques ». Et ce, pendant toute la durée d'ouverture du SAD, soit 4 ans.

Code CPV	Libellé CPV
34100000-8	Véhicules à moteur
34115200-8	Véhicules à moteur pour le transport de moins de dix personnes

#### Caractéristiques principales du contrat :

<b>*</b>	Objet du contrat	Système d'Acquisition Dynamique pour l'achat de véhicules
<b>&amp;</b>	Acheteur	TERRES D'ARMOR HABITAT
	Type de contrat	Système d'acquisition dynamique
<b>∷</b> ≡	Structure	2 catégories
<b>②</b>	Durée	4 ans
*	Développement durable	Clause environnementale possible dans chaque marché spécifique
<u>~</u>	Variation des prix	Fermes
•	Nature des prix	Prix forfaitaires

## Chronologie générale du SAD :

- 1. Un avis de publicité est publié et le règlement de consultation (candidature) est mis à disposition sur le profil acheteur, pendant toute la durée d'ouverture du système.
- 2. Le système est ouvert à tout opérateur économique satisfaisant aux critères de sélection des candidatures (énoncés ci-après). Les entreprises peuvent déposer leur candidature à tout moment

et intégrer le SAD;

3. Lorsque l'acheteur a identifié un besoin il lance un marché spécifique en invitant tous les candidats présents dans le SAD à ce moment-là, à y répondre. Le délai de réception des offres est fixé pour chaque marché spécifique, ce délai est au moins égal à 10 jours.

#### Allotissement / catégories :

La consultation est décomposée en 2 catégories :

Obiet

Catégorie 1 : Véhicules légers et véhicules utilitaires d'occasion

Catégorie 2 : Véhicules légers et véhicules utilitaires neufs

Les candidats peuvent présenter leur candidature à une ou toutes les catégories.

Au fur et à mesure des besoins, les entreprises agrées seront consultées en fonction de la catégorie du véhicule à acheter.

#### Montant :

Le SAD est défini sans minimum, avec un montant maximum de commande sur toute sa période de validité. Les achats de véhicules sont susceptibles de varier de la manière suivante, toute catégorie confondue :

## Montant maximum sur 4 ans

1 600 000 € HT

## 2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCÉDURE

## Procédure de passation :

Appel d'offres restreint (Article R2124-2 2° - Code de la commande publique).

## ■ Durée et délai du Système d'Acquisition Dynamique :

#### Période de validité :

Les marchés spécifiques ne peuvent être conclus qu'avec les entreprises admises (procédure restreinte). Le système d'acquisition dynamique (SAD) est cependant un système ouvert aux nouvelles candidatures pendant toute sa période de validité.

Plus précisément :

- Les candidatures pourront être déposées tout au long de la durée du SAD, au plus tard jusqu'au 5 novembre 2027 16h00 (sous réserve d'une modification dans les conditions indiquées au paragraphe suivant). Il est conseillé de transmettre sa candidature durant la phase initiale de candidature afin de pouvoir être référencé pour l'ensemble des marchés spécifiques qui seront passés par l'acheteur;
- Les consultations en vue de la passation d'un marché spécifique pourront être lancées au plus tard jusqu'au 22 novembre 2027 (sous réserve d'une modification dans les conditions indiquées au paragraphe suivant);
- Chaque marché spécifique a sa propre durée de validité et ses délais d'exécution.

## > Modification de la période de validité :

Terres d'Armor Habitat pourra exceptionnellement modifier la période de validité du système d'acquisition dynamique dans les conditions suivantes :

- Les opérateurs agréés sont informés par écrit de la modification de la période de validité et de ses conséquences ;
- L'Office publie un avis pour signaler la nouvelle période de validité.

## Durée des marchés spécifiques :

Lorsqu'un besoin est identifié, l'acheteur consulte les entreprises agréées en vue de la conclusion d'un marché spécifique.

Le délai laissé pour remettre une offre ne pourra être inférieur à 10 jours.

La formalisation de la commande intervient après analyse des offres et un processus de validation administrative. Les entreprises consultées devront être en capacité de maintenir leur offre pendant un « délai de validité des offres » qui sera indiqué par l'acheteur lors de chaque consultation. Terres d'Armor habitat s'efforcera de définir un délai de validité le plus court possible afin de ne pas bloquer les candidats.

Le délai de livraison est indiqué dans le marché spécifique.

# 3. PRÉSENTATION DES CANDIDATURES – Comment participer ?

#### Modalités de retrait du dossier de consultation :

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : https://marches.megalis.bretagne.bzh.

L'acheteur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail sur le dossier de consultation du SAD (reports de délai, modifications et précisions éventuelles). Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié. Les candidats sont donc invités à s'identifier sur Mégalis afin d'être tenu informé automatiquement.

## Dossier de candidature

Le dossier de candidature de l'acheteur contient les documents suivants :

- Le présent Règlement de Consultation (RC) du Système d'Acquisition Dynamique;
- Le Cahier des Charges Général, applicable à l'ensemble des marchés spécifiques ;
- Les formulaires DC1 et DC2 spécifiques à cette procédure.

## Réponse et groupement :

## Candidater seul :

Il n'y a pas de contraintes particulières si l'opérateur économique envisage une candidature en tant que candidat unique. Il pourra également faire appel à la sous-traitance (livraison par exemple) lors d'un marché spécifique.

## > Candidater en groupement d'entreprise :

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée par l'acheteur.

Les candidatures multiples sont interdites. L'acheteur n'autorise pas le candidat à présenter plusieurs

candidatures en agissant à la fois :

- En qualité de candidat individuel et de membre d'un groupement;
- En qualité de membre de plusieurs groupements.

Conformément aux articles L1220-1 à L1220-3 du Code de la Commande publique et à l'arrêt du Conseil d'État n°436532 du 08/10/2020, si l'étude des candidatures démontre que plusieurs personnes morales différentes, qui constituent en principe des opérateurs économiques distincts, n'ont pas d'autonomie commerciale, résultant notamment des liens étroits entre leurs actionnaires ou leurs dirigeants, qui peut se manifester par l'absence totale ou partielle de moyens distincts ou la similarité de leurs offres, alors ces personnes morales seront regardées comme un seul et même soumissionnaire et seule sera retenue la dernière réponse déposée (article R2151-6 du Code de la commande publique).

Conformément à l'article R2142-4 du Code de la commande publique, une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché à peine d'irrégularité. Tous les groupements constitués des mêmes opérateurs économiques permutant leur responsabilité seront considérés comme un seul et même soumissionnaire.

#### Modalités de remise des candidatures :

Les candidatures doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de manière électronique sur le profil d'acheteur : <a href="https://marches.megalis.bretagne.bzh">https://marches.megalis.bretagne.bzh</a>.

Les copies de sauvegarde doivent être adressés à :

TERRES D'ARMOR HABITAT Service Achats Publics 6 rue des Lys 22440 PLOUFRAGAN

Courriel: service.marches@terresdarmorhabitat.bzh

Les candidatures doivent être rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

## Communication et échanges d'informations par voie électronique :

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la procédure par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : <a href="https://marches.megalis.bretagne.bzh">https://marches.megalis.bretagne.bzh</a>.

Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter l'assistance technique de Mégalis Bretagne.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

## Contenu des plis et conditions de participation :

Le dossier de candidature doit comporter les pièces suivantes :

Document	Descriptif	
Situation juridique		
Formulaire DC1 (Lettre de candidature)	Le formulaire DC1 <u>fourni dans le DCE</u> , doit être remis dûment complété	
Capacité économique et financière		
Formulaire DC2 (Déclaration du candidat)	Le formulaire DC2 <u>fourni dans le DCE</u> , doit être remis dûment complété	

Pour chaque sous-traitant présenté le candidat devra joindre :

- Les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- Une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

## 4. JUGEMENT DES CANDIDATURES – Après le dépôt des candidatures

#### Examen des candidatures :

L'acheteur examine la recevabilité du dossier et la conformité de la candidature au regard du profil recherché dans un délai maximum de dix jours ouvrables après leur réception.

L'acheteur peut prolonger la période d'évaluation des candidatures tant que l'invitation à soumissionner pour le premier marché spécifique n'a pas été envoyée. Il indique dans les documents de la consultation, la durée de la prolongation qu'il compte appliquer.

Sous réserve d'agrément, une entreprise peut donc être consultée rapidement après le dépôt de sa candidature, lorsque l'acheteur a identifié un besoin. Toutefois aucune consultation ne pourra être lancée avant la date indiquée en page de garde.

Les candidats entrant dans l'un des cas d'exclusion prévus aux articles L2141-1 à L2141-5 ou aux articles L2141-7 à L2141-10 du Code de la commande publique ne pourront être admis à participer au système d'acquisition dynamique.

Les candidatures sont examinées comme suit :

#### Descriptif

Capacités professionnelles : pour ce besoin, l'acheteur cible des vendeurs professionnels en capacité de fournir l'ensemble des prestations définies, a minima, dans le descriptif Général.

#### Demande de précisions :

L'acheteur pourra interroger le candidat pour obtenir des précisions ou des documents manquants. Les échanges se feront via le profil d'acheteur : <a href="https://marches.megalis.bretagne.bzh">https://marches.megalis.bretagne.bzh</a>. Le retard du candidat dans la réponse prolongera d'autant le délai d'examen de la candidature.

#### Sélection des candidats :

L'acheteur notifie via le profil acheteur sa décision d'agrément ou de rejet de la candidature.

Les candidats admis dans le SAD sont recensés sur une liste. Ils seront consultés lors de la survenance d'un besoin. Le nombre de candidats n'est pas limité.

Les recours contentieux ouverts aux candidats non retenus sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours peuvent être déposés sur https://www.telerecours.fr/ ou adressés par courrier à :

Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte CS 44416 35044 Rennes

Téléphone: 02 23 21 28 28

Courriel: greffe.ta-rennes@juradm.fr

Télécopie: 02 99 63 56 84

Site internet: rennes.tribunal-administratif.fr

## Sortie ou exclusion du Système d'Acquisition Dynamique :

L'exclusion d'un opérateur économique admis dans le SAD peut intervenir pour les motifs suivants :

- A la demande du candidat si celui-ci s'estime dans l'incapacité de pouvoir exécuter les futurs marchés spécifiques qui seront amenés à être conclus (ex : cessation d'activité, redressement ou liquidation judiciaire...);
- Sur décision de l'acheteur lorsqu'un ou plusieurs marchés spécifiques conclus, dans le cadre du présent SAD, avec l'opérateur ont été résilié pour faute.
   Dans ce cas, la décision d'exclusion ne peut être prise qu'après avoir mis le candidat en capacité de présenter ses observations dans un délai de 15 jours ouvrables à compter de la réception de la notification de la sanction envisagée.

A compter de son exclusion, le candidat n'est plus invité à soumissionner en vue de l'attribution des marchés spécifiques à conclure à travers le système d'acquisition dynamique.

L'opérateur économique attributaire d'un ou plusieurs marché(s) spécifique(s) reste tenu d'exécuter le ou les marché(s) conclu(s).

## Mise à jour de la situation des candidats :

Il appartient aux candidats de signaler toute modification les affectant et notamment leur situation juridique mais aussi un changement d'adresse ou de personne contact.

L'information peut être portée à connaissance de l'acheteur par le profil acheteur ou par courriel à <u>service.marches@terresdarmorhabitat.bzh</u>.

A tout moment au cours de la période de validité du SAD, l'acheteur peut demander aux candidats admis d'actualiser leur dossier de candidature, dans un délai de cinq jours ouvrables à compter de la date d'envoi de la demande.

## Fermeture du Système d'Acquisition Dynamique :

Il peut être mis fin au SAD sur décision de l'acheteur. Cette décision est notifiée aux candidats admis et n'emporte pas de conséquence sur les marchés spécifiques conclus.

En cas de fin anticipée du système, un avis d'attribution sera publié par l'Office. La fin anticipée du SAD n'ouvre droit à aucune indemnité.

# CONCLUSION D'UN MARCHE SPECIFIQUE – La consultation lorsqu'un besoin est identifié

## 5. MODALITE DE REMISE D'OFFRE – Comment participer ?

Lorsqu'un besoin est identifié par l'acheteur, il consulte les entreprises agréées et sollicite une offre. Après analyse des offres, l'une des entreprises se verra attribuer la commande. Cette commande prend la forme d'un contrat dit « marché spécifique ».

La procédure de consultation est entièrement électronique et se déroule comme suit :

- 1. Les entreprises sont informées par écrit (mail sur profil acheteur) du lancement d'une consultation et sont invitées à télécharger le dossier de consultation sur la salle des marchés de Mégalis qui précise les caractéristiques des véhicules que l'acheteur veut acquérir.
- 2. Les entreprises déposent une offre selon les modalités présentées dans le dossier de consultation (réponse électronique via le profil d'acheteur https://www.megalis.bretagne.bzh).
- 3. Les offres sont analysées. L'acheteur procède à un classement, l'offre classée en première position étant retenue. Ce classement est opéré en fonction de critères indiqués dans le dossier de consultation.
- 4. La première consultation en vue de la conclusion d'un marché spécifique ne pourra pas être lancée avant la date indiquée sur la page de garde du présent document.

#### Accès au dossier de consultation :

Les entreprises agrées recevront une invitation à soumissionner, via une alerte électronique de la plateforme Mégalis, les invitant à télécharger le dossier de consultation. Un lien d'accès direct à la consultation figurera dans le courriel reçu par l'entreprise.

## Poser des questions à l'acheteur :

Les candidats souhaitant obtenir des précisions ou des renseignements complémentaires devront passer via le profil acheteur. Les modalités précises seront indiquées dans le dossier de consultation.

## Répondre avec des variantes :

Le dossier de consultation précisera les caractéristiques techniques des véhicules que l'acheteur veut acquérir. Le cas échéant, ce dernier précisera les prescriptions impératives et celles sur lesquelles il accepte une dérogation (acceptation des variantes).

A défaut de précision, toutes les prescriptions sont impératives et les variantes sont interdites. Le non-respect d'un attendu de l'acheteur entrainera l'irrégularité de l'offre et donc son rejet.

## Critères de jugement des offres :

Les candidats doivent adapter leur réponse aux critères de jugement de l'acheteur. En effet, les offres seront évaluées au regard de critères indiqués par l'acheteur lors de la consultation. Les critères sont pondérés.

A titre indicatif, pourront être pris en compte :

- Le prix ou le coût global incluant le cas échéant des externalités environnementales ;
- Les caractéristiques techniques des véhicules à acquérir :

#### Composition de l'offre :

Le dossier de consultation précisera les documents à fournir par le candidat.

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

## Modalité de dépôt des propositions :

Le dossier de consultation précise les modalités de dépôt des offres.

La réponse sera obligatoirement transmise par voie électronique via le profil d'acheteur, en respectant les instructions de l'acheteur.

Un délai de remise des offres sera précisé. Les offres transmises au-delà du délai prescrit seront éliminées sans être évaluées. Ce délai ne pourra être inférieur à 10 jours.

## 6. ANALYSE DES OFFRES ET ATTRIBUTION – Après le dépôt des offres

#### Analyse des offres :

Les offres seront analysées et classées en fonction des critères définis dans le dossier de consultation.

#### > Demande de précisions sur la teneur de l'offre :

L'acheteur pourra demander aux candidats de préciser la teneur de leur offre. Cette demande ne peut ni aboutir à une négociation ni à une modification de l'offre.

## Régularisation des offres :

L'acheteur pourra autoriser la régularisation des offres irrégulières, à condition qu'elles ne soient pas anormalement basses. Toutefois, cette régularisation ne peut avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

## Attribution :

## Documents demandés :

Le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché spécifique doit remettre à l'acheteur, dans le délai qu'il fixe, les documents en cours de validité exigés par la réglementation (les attestations de régularité fiscales, sociales, assurances en cours de validité, RIB, délégation de signature).

Si le candidat retenu ne produit pas ces documents dans le délai imparti, il est éliminé dans les conditions fixées par le Code de la commande publique. Le candidat suivant dans le classement est alors sollicité dans les mêmes termes pour fournir les documents.

## > Signature du marché spécifique :

Il n'est pas exigé de signature électronique à la remise des offres.

Seul le candidat retenu sera tenu de signer le contrat (marché spécifique) au format papier ou électronique (la signature électronique nécessite la détention d'un certificat de signature électronique dit « approuvé »).

## 7. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir leur questions par voie électronique sur le profil acheteur <a href="https://marches.megalis.bretagne.bzh">https://marches.megalis.bretagne.bzh</a>. La réponse est adressée au plus tard 6 jours après, à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide. En cas d'empêchement, écrire à : service.marches@terresdarmorhabitat.bzh

#### Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation :

L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

Communication aux tiers: Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

Droits d'accès, de rectification, de suppression : Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, le cas échéant l'acheteur mandataire du groupement, puis, si nécessaire, auprès du délégué de la protection des données désigné comme tel par l'acheteur : dpo@terresdarmorhabitat.bzh ou enfin, directement auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

**Durée de conservation des données personnelles :** Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.

#### Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :

<u>Code de la commande publique</u> et ses <u>annexes</u> (Legifrance) <u>Formulaires candidats (DAJ)</u>

Médiateur des entreprises

CCAG Fournitures courantes et services du 30 mars 2021